



AVIS

Madame, Monsieur,

La D.103 étant un axe à fort trafic, la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) a décidé de rénover le corps de chaussée dans la traversée de Manspach, étant donné que l'intégralité des travaux d'enfouissement des réseaux est présentement achevée par la commune.

Il en découle que du 25 au 28 octobre 2021, la rue du Moulin, la rue de la Chapelle et la rue de l'Eglise (entre l'intersection et le pont du Krebsbach), seront interdites à la circulation, sauf pour les riverains.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Manspach, le 19 octobre 2021

Daniel DIETMANN
Maire de Manspach

